

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, GOT 1X0

Tél.: (418) 620-5010 / Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

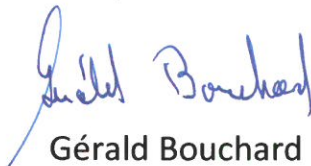
QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 12, de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le règlement portant le numéro 270, adoptant un nouveau *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 4 avril 2022, à 19h00, au lieu ordinaire des séances du conseil (Centre communautaire Raymond-Marie - Tremblay), soit le 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon, GOT 1X0.

Ce règlement a pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 502 rue Saint-Laurent à Saint-Siméon, pendant les heures régulières d'ouverture ou sur le site internet.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON CE VINGT-ET-UNIÈME (21^e) JOUR DU MOIS DE
MARS 2022



Gérald Bouchard

Directeur général adjoint / Greffier-trésorier adjoint